



Précision sur capital investie

Par **Mica0632**, le **11/05/2008** à **02:46**

bonsoir a tous

j'envisage de créer une sarl de marchands de biens, je serai actionnaire minoritaire 49% et mon associé 51 au capital de 15000€, ensuite j'investi 25000€ et mon associé 80000€ dans la construction d'une maison.alors ma question la voici:si je décide de quitter la société que se passe t-il????(apres la revente de se bien immoilier.)que deviens mon investissement de 25000€.

merci de m'apporter vos précisions